

<https://cnpjdpi.org/Salah-Hamouri-doit-pouvoir-vivre-libre-a-Jerusalem-Est.html>

Salah Hamouri doit pouvoir vivre libre à Jérusalem-Est

- Communiqués -

Date de mise en ligne : vendredi 16 décembre 2022

Copyright © Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre

Palestiniens et Israéliens - Tous droits réservés

Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, n'a pas été libéré le 4 décembre, date de fin du dernier ordre de sa détention administrative (sans charges ni jugement).

Au lieu de cela, dimanche 4 décembre, les autorités israéliennes ont émis un ordre d'expulsion à son encontre. Cet ordre a été examiné par le tribunal, dans son audience du 6 décembre. Lequel a décidé de repousser la décision au premier janvier 2023. Une audience de contrôle judiciaire est prévue à la même date au cours de laquelle la révocation du permis de résidence sera de nouveau examinée.

Ce report, et la présence du consul de France à l'audience montrent que des démarches diplomatiques ont eu lieu. Mais elles n'ont pas été suffisantes. Non seulement Salah Hamouri est toujours détenu dans la prison de haute sécurité d'Hadarim, mais la décision du Ministère de l'Intérieur israélien suite à l'audience du 6 décembre est tombée ce vendredi 9 : rejet des arguments avancés par les avocats de Salah Hamouri et maintien de la décision de l'expulser.

Cette décision confirme le fait que l'État israélien peut expulser Salah Hamouri à tout moment. L'audience prévue pour le 1er janvier 2023 ne garantit en rien qu'il ne sera pas déporté avant cette date, le maintenant ainsi que ses proches dans le stress et l'incertitude la plus totale.

Harcelé et emprisonné plusieurs fois durant 20 ans, Salah Hamouri est un défenseur des droits humains, qui vit à Jérusalem-Est, annexée en 1967. Sa femme et ses enfants ne sont pas autorisés, par les autorités israéliennes, à venir le rejoindre.

Comme 820 autres prisonniers palestiniens, Salah Hamouri est emprisonné sous le régime de la détention administrative, sans charges ni procès. Son utilisation systématique a pour objectif de décourager toute forme de résistance au régime israélien et de contrôler le peuple palestinien.

Sa situation illustre la stratégie israélienne mise en place afin de faire taire toute contestation palestinienne de sa politique et le nettoyage ethnique en cours pour vider Jérusalem-Est de ses habitants arabes.

Mme Francesca Albanese, rapporteure spéciale de l'ONU, pour la Palestine considère que "les pratiques de détention auxquelles Monsieur Hamouri est soumis ne sont pas seulement illégales, elles sont sadiques"

Le gouvernement français s'est exprimé plusieurs fois pour signifier au gouvernement israélien que Salah Hamouri ne doit pas être expulsé. Il doit aller plus loin. Comme il a pu le faire en d'autres circonstances, le gouvernement a les moyens d'agir pour exiger la libération de Salah Hamouri sans condition. Les leviers ne manquent pas, à commencer par la suspension des accords d'association, de coopération militaire, l'interdiction de tout commerce avec les colonies, la reconnaissance de l'Etat de Palestine,

Salah Hamouri doit être libéré immédiatement et pouvoir vivre avec sa famille à Jérusalem, sa ville natale.

Paris, le 15 décembre 2022

[>> Les citoyens peuvent aussi agir en écrivant à la présidence de la République](#)

[>> Télécharger le communiqué \(pdf\)](#)

Membres du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens signataires :

Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui (ACCA) - AFD International – AILES Femmes du Maroc - Alternative Libertaire (AL) - Américains contre la guerre (AAW) - Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) - Association des Tunisiens en France (ATF) - Association France Palestine Solidarité (AFPS) - Association Nationale des Elus Communistes et Républicains (ANECR) - Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC) - Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) - Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) - Association Universitaire pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) - Cedetim / IPAM - Collectif des Musulmans de France (CMF) - Collectif Faty Koumba : Association des Libertés, Droits de l'Homme et non-violence - Collectif Judéo-Arabe et Citoyen pour la Palestine (CJACP) - Collectif Paix Palestine Israël (CPPI Saint-Denis) - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO) - Comité Justice et Paix en Palestine et au Proche-Orient du 5e arrt (CJPP5) - Confédération générale du Travail (CGT) - Droit-Solidarité – Ensemble ! Mouvement pour une alternative de gauche écologiste et solidaire - Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) – Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - Forum Palestine Citoyenneté - Génération Palestine – La Confédération paysanne - La Courneuve-Palestine – La France Insoumise (LFI) - le Mouvement de la Paix - les Femmes en noir (FEN) - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, section française de la Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) (LIFPL) - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) - Mouvement Jeunes Communistes de France (MJCF) – Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) - Organisation de Femmes Egalité - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Parti Communiste Français (PCF) - Parti de Gauche (PG) - Participation et Spiritualité Musulmanes (PSM) – Socialistes pour la Paix (SPP) – Sortir du colonialisme - Syndicat National des Enseignements de Second degré (SNES/FSU) - Une Autre Voix Juive (UAVJ) - Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT) – Union Juive Française pour la Paix (UJFP) -Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) - Union syndicale Solidaires